

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

5° REGION MILITAIRE/ ZIROUT YUCEF

DIRECTION REGIONALE DES

INFRASTRUCTURES MILITAIRES

PLATEAU DU MANSOURAH / CONSTANTINE

MISE EN DEMEURE

N°02

Vu la convention N° 467/2019 du 02/10/2019 portant sur les travaux de réalisation d'une bache à eau de 150 m³ y/c équipements et branchement ,au profit de la cité 52 logts SERAIDI /ANNABA/ 5° RM pour un montant de 9.916.775.75 DA/TTC , et un délai de 03 mois conclu avec l'entreprise AYAD ZAKARIA , sise : coopérative EL NAOURS n°15 cité el ZAAFARANIA à ANNABA ,vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 489/2019 11/11/2019 notifié le 31/12/2019 .

-Vu que l'entreprise n'a pas entamer les travaux depuis le date de notification de l'ordre de service .

La Direction Régionale des Infrastructures Militaires /5°Région Militaire

Met en demeure L'entreprise AYAD ZAKARIA dans un délai de 08 jours pour relancer le chantier , Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la DRIM/5° RM procédera à l'application des mesures coercitives comme le prévoit la réglementation en vigueur notamment la résiliation du marché au tors et dépens du contractant .